



Formule LPP et produit de la Finance ismalique



ENPI-CPA: les souscripteurs LPP pourront bénéficier de produits de la finance islamique

25 janvier 2021 17:02



ENPI-CPA: les souscripteurs LPP pourront bénéficier de produits de la finance islamique

ALGER - Les souscripteurs au programme Logement promotionnel public (LPP) peuvent désormais bénéficier des produits de la finance islamique proposés par le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), et ce à la faveur d'une convention signée lundi par cette banque publique avec l'Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI).

Cette convention a été signée par le Président directeur général (P-dg) de l'ENPI, Soufiane Hafedh et le P-dg du CPA, Mohamed Dahmani, en présence des membres du Comité Charia'a de la banque, des représentants de la Chambre nationale des notaires et des souscripteurs au programme LPP.

Dans une allocution prononcée lors de la cérémonie de signature, M. Hafedh a affirmé que cette convention permettra d'ouvrir de "nouvelles perspectives" en matière de prestations bancaires destinées au financement des logements, relevant que plusieurs clients "insistent" pour acquérir leur logements à travers une formule de financement conforme à la Chariaa.

Faisant état de plus de 10.200 souscripteurs n'ayant pas réussi à acquérir leurs logements faute de formule de logement adéquate, le P-dg de l'ENPI a appelé les souscripteurs concernés à se

Presse 2021 Formule LPP- Rencontre du 25-01-2021 au niveau du FGCMPI

rapprocher rapidement des guichets de la CPA pour pouvoir bénéficier de leurs logements "prêts" dans les plus brefs délais.

Abordant le bilan du programme du LPP, M. Hafedh a fait savoir que le nombre de logements LPP attribués en 2020 s'élève à plus de 3.700 unités.

Ce chiffre est appelé à augmenter pour atteindre 12.400 unités en 2021, permettant ainsi de livrer la totalité du programme qui comprend un total de 44.058 unités.

Les autres formules de logements réalisées par l'ENPI sont, rappel-t-on, également concernées par les dispositions de cette convention.

Lire aussi: Plan de relance économique: recourir aux financements alternatifs

Pour sa part, le P-dg du CPA, Mohamed Dahmani a affirmé que cette convention intervient pour répondre à la demande d'une large frange de la société, ce qui a amené la Banque à proposer des solutions qualitatives, adaptées aux aspirations des citoyens.

Il a ajouté que cette démarche s'inscrit dans le cadre de "la concrétisation de son plan stratégique visant à réaliser l'inclusion financière en se rapprochant du citoyen, d'autant qu'elle représente un outil efficace de financement de l'économie nationale, conformément aux orientations tracées par les autorités publiques".

Le CPA avait bénéficié du certificat de conformité délivré par l'Autorité charaïque nationale de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique en septembre 2020, avant l'obtenir l'agrément de la Banque d'Algérie pour la commercialisation des produits de la finance islamique.

16 guichets dédiés à la finance islamique ont été ouverts à ce jour au niveau des agences de la banque, selon M. Dahmani, affirmant que l'objectif est d'atteindre 100 guichets à la fin du 1 semestre 2021.

Une fatwa officielle autorisant la conversion des crédits usuraires en crédits islamiques

Les souscripteurs au programme LPP ont saisi cette occasion pour soulever leurs préoccupations relatives aux modalités d'octroi des financements islamiques et certaines craintes à ce sujet.

Mohamed Boudjelal, membre de l'Autorité charaïque nationale de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique, a déclaré avoir demandé aux banques commercialisant les produits de la finance islamique, d'affecter des montants financiers à cette formule à même de concrétiser le principe d'autonomie totale entre les financements traditionnel et islamique, "ce à quoi le CPA a donné suite".

Sur la possibilité aux souscripteurs de converser leurs crédits formulés selon le système traditionnel en crédits islamiques, M. Boudjelal a indiqué que l'Autorité a émis une fatwa autorisant cette opération qui a, en revanche, suscité des réactions mitigées de la part des banques en raison de "la difficulté de son exécution".

Cependant, l'Autorité charaïque nationale a adressé une correspondance à l'Association professionnelle des banques et des établissements financiers (ABEF), comportant l'ensemble des orientations nécessaires relatives aux modalités de conversion du crédit usuraires en crédit islamique, a fait savoir M. Boudjelal qui a ajouté que le dossier est entre les mains des banques pour application sur le terrain.

Quant au président de l'Instance charaïque du CPA, Saïd Bouziri, il a mis l'accent sur l'engagement "du principe de graduation" dans le développement des services de la finance islamique, nécessitant un environnement "sain" à la faveur de la collaboration de tout un chacun.

Aussi, a-t-il préconisé la révision de loi sur les Sukuk et le soutien de la finance islamique par l'Etat dans les domaines du logement, de la fiscalité et d'assurance solidaire.

Le financement des logements via la formule islamique repose sur le principe de l'achat par la banque du logement auprès d'un promoteur immobilier avant de le revendre au souscripteur avec une marge bénéficiaire supplémentaire.



LPP : une convention permettant aux souscripteurs de bénéficier de la finance islamique

25/01/2021

Les souscripteurs au programme Logement promotionnel public (LPP) peuvent désormais bénéficier des produits de la finance islamique proposés par le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), et ce à la faveur d'une convention signée lundi par cette banque publique avec l'Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI).

Cette convention a été signée par le Président directeur général (P-dg) de l'ENPI, Soufiane Hafedh et le P-dg du CPA, Mohamed Dahmani, en présence des membres du Comité Charia'a de la banque, des représentants de la Chambre nationale des notaires et des souscripteurs au programme LPP.

Dans une allocution prononcée lors de la cérémonie de signature, Hafedh a affirmé que cette convention permettra d'ouvrir de "nouvelles perspectives" en matière de prestations bancaires destinées au financement des logements, relevant que plusieurs clients "insistent" pour acquérir leur logements à travers une formule de financement conforme à la Chariaa.

Faisant état de plus de 10.200 souscripteurs n'ayant pas réussi à acquérir leurs logements faute de formule de logement adéquate, le P-dg de l'ENPI a appelé les souscripteurs concernés à se rapprocher rapidement des guichets de la CPA pour pouvoir bénéficier de leurs logements "prêts" dans les plus brefs délais.

Abordant le bilan du programme du LPP, Hafedh a fait savoir que le nombre de logements LPP attribués en 2020 s'élève à plus de 3.700 unités.

Ce chiffre est appelé à augmenter pour atteindre 12.400 unités en 2021, permettant ainsi de livrer la totalité du programme qui comprend un total de 44.058 unités.

Les autres formules de logements réalisées par l'ENPI sont, rappel-t-on, également concernées par les dispositions de cette convention.

Pour sa part, le P-dg du CPA, Mohamed Dahmani a affirmé que cette convention intervient pour répondre à la demande d'une large frange de la société, ce qui a amené la Banque à proposer des solutions qualitatives, adaptées aux aspirations des citoyens.

Presse 2021 Formule LPP- Rencontre du 25-01-2021 au niveau du FGCMPI

Il a ajouté que cette démarche s'inscrit dans le cadre de "la concrétisation de son plan stratégique visant à réaliser l'inclusion financière en se rapprochant du citoyen, d'autant qu'elle représente un outil efficace de financement de l'économie nationale, conformément aux orientations tracées par les autorités publiques".

Le CPA avait bénéficié du certificat de conformité délivré par l'Autorité charaïque nationale de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique en septembre 2020, avant l'obtenir l'agrément de la Banque d'Algérie pour la commercialisation des produits de la finance islamique.

16 guichets dédiés à la finance islamique ont été ouverts à ce jour au niveau des agences de la banque, selon Dahmani, affirmant que l'objectif est d'atteindre 100 guichets à la fin du 1 semestre 2021.

Fatwa officielle autorisant la conversion des crédits usuraires en crédits islamiques

Les souscripteurs au programme LPP ont saisi cette occasion pour soulever leurs préoccupations relatives aux modalités d'octroi des financements islamiques et certaines craintes à ce sujet.

Mohamed Boudjelal, membre de l'Autorité charaïque nationale de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique, a déclaré avoir demandé aux banques commercialisant les produits de la finance islamique, d'affecter des montants financiers à cette formule à même de concrétiser le principe d'autonomie totale entre les financements traditionnel et islamique, "ce à quoi le CPA a donné suite".

Sur la possibilité aux souscripteurs de converser leurs crédits formulés selon le système traditionnel en crédits islamiques, Boudjelal a indiqué que l'Autorité a émis une fatwa autorisant cette opération qui a, en revanche, suscité des réactions mitigées de la part des banques en raison de "la difficulté de son exécution".

Cependant, l'Autorité charaïque nationale a adressé une correspondance à l'Association professionnelle des banques et des établissements financiers (ABEF), comportant l'ensemble des orientations nécessaires relatives aux modalités de conversion du crédit usuraires en crédit islamique, a fait savoir Boudjelal qui a ajouté que le dossier est entre les mains des banques pour application sur le terrain.

Quant au président de l'Instance charaïque du CPA, Said Bouziri, il a mis l'accent sur l'engagement "du principe de graduation" dans le développement des services de la finance islamique, nécessitant un environnement "sain" à la faveur de la collaboration de tout un chacun.

Aussi, a-t-il préconisé la révision de loi sur les Sukuk et le soutien de la finance islamique par l'Etat dans les domaines du logement, de la fiscalité et d'assurance solidaire.

Le financement des logements via la formule islamique repose sur le principe de l'achat par la banque du logement auprès d'un promoteur immobilier avant de le revendre au souscripteur avec une marge bénéficiaire supplémentaire.



Mardi 26 Janvier 2021

ENPI-CPA : Les souscripteurs LPP bénéficieront des produits de la finance islamique

La convention signée entre le CPA et l'ENPI permettra d'ouvrir de «nouvelles perspectives» en matière de prestations bancaires destinées au financement des logements.

Les souscripteurs au programme logement promotionnel public (LPP) peuvent désormais bénéficier des produits de la finance islamique proposés par le Crédit populaire d'Algérie (CPA), et ce, à la faveur d'une convention signée par cette banque publique avec l'Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI). Cette convention a été signée par le PDG de l'ENPI, Soufiane Hafedh et le PDG du CPA, Mohamed Dahmani, en présence des membres du comité charia de la banque, des représentants de la Chambre nationale des notaires et des souscripteurs au programme LPP.

Dans une allocution prononcée lors de la cérémonie de signature, Hafedh a affirmé que cette convention permettra d'ouvrir de «nouvelles perspectives» en matière de prestations bancaires destinées au financement des logements, relevant que plusieurs clients «insistent» pour acquérir leur logement à travers une formule de financement conforme à la charia. Faisant état de plus de 10.200 souscripteurs n'ayant pas réussi à acquérir leurs logements faute de formule de logement adéquate, le PDG de l'ENPI a appelé les souscripteurs concernés à se rapprocher rapidement des guichets du CPA pour pouvoir bénéficier de leurs logements «prêts» dans les plus brefs délais. Abordant le bilan du programme du LPP, Hafedh a fait savoir que le nombre de logements LPP attribués en 2020 s'élève à plus de 3.700 unités. Ce chiffre est appelé à augmenter pour atteindre 12.400 unités en 2021, permettant ainsi de livrer la totalité du programme qui comprend un total de 44.058 unités. Les autres formules de logements réalisées par l'ENPI sont, rappelle-t-on, également concernées par les dispositions de cette convention. Pour sa part, le PDG du CPA, Mohamed Dahmani, a affirmé que cette convention intervient pour répondre à la demande d'une large frange de la société, ce qui a amené la banque à proposer des solutions qualitatives, adaptées aux aspirations des citoyens. Il a ajouté que cette démarche s'inscrit dans le cadre de «la concrétisation de son plan stratégique visant à réaliser l'inclusion financière en se rapprochant du citoyen, d'autant qu'elle représente un outil efficace de financement de l'économie nationale, conformément aux orientations tracées par les autorités publiques». Le CPA avait bénéficié du certificat de conformité délivré par l'Autorité charaïque nationale de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique en septembre 2020, avant d'obtenir l'agrément de la Banque d'Algérie pour la commercialisation des produits de la finance islamique. 16 guichets dédiés à la finance islamique ont été ouverts à ce jour au niveau des agences de la banque, selon Dahmani, affirmant que l'objectif est d'atteindre 100 guichets à la fin du 1er semestre 2021.

Une fatwa officielle autorisant la conversion des crédits usuraires en crédits islamiques

Les souscripteurs au programme LPP ont saisi cette occasion pour soulever leurs préoccupations relatives aux modalités d'octroi des financements islamiques et certaines craintes à ce sujet. Mohamed Boudjelal, membre de l'Autorité charaïque nationale de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique, a déclaré avoir demandé aux banques commercialisant les produits de la finance islamique, d'affecter des montants financiers à cette formule à même de concrétiser le principe d'autonomie totale entre les financements traditionnel et islamique, «ce à quoi, le CPA a donné suite».



كشف المدير العام للمؤسسة الوطنية للترقية العقارية، سفيان حافظ، عن صيغة جديدة لتمويل السكنات الترقية العمومية "أل بي بي" بقروض إسلامية، وفقا لاتفاقية جديدة تم توقيعها أمس، مع القرض الشعبي الجزائري، مشددا على أن "10 آلاف مكتتب تنتظرهم سكنات جاهزة ولكنهم لم يتمكنوا إلى حد الساعة من الاستفادة منها بسبب مشاكل التمويل"، داعيا إياهم إلى المسارعة إلى الشبايك الإسلامية لدى القرض الشعبي الجزائري للظفر بهذه الخدمة

وقال حافظ الإثنين، على هامش توقيع اتفاقية الشراكة مع القرض الشعبي الجزائري إن عدد سكنات "أل بي بي" الموزعة إلى غاية نهاية سنة 2020 بلغت 37 ألف سكن، كما يرتقب تسليم 12 ألفا و400 مسكن من نفس الصيغة سنة 2021 ليتم الانتهاء من ملف سكنات الترقوي العمومي بإجمالي 44 ألفا و58 وحدة سكنية

وشدد على أن الاتفاقية الموقعة مع القرض الشعبي الجزائري ستفتح آفاقا وحلولا جديدة أمام المكتتبيين الراغبين في الظفر بخدمات إسلامية، خاصة أن أزيد من 10 آلاف مكتتب جابهوا مشاكل كبيرة في التمويل خلال الفترة الماضية، رغم أن سكناتهم اليوم جاهزة وتنتظر التسليم

وذكر المتحدث بأن الاتفاقية الموقعة مع "سي بي أ" تتيح التمويل وفق صيغ إسلامية لكافة السكنات المنجزة من طرف المؤسسة الوطنية للترقية العمومية ولا تشكل "أل بي بي" فقط

وفي سياق ذي صلة، أكد الرئيس المدير العام للقرض الشعبي الجزائري محمد دحماني أن هذه الاتفاقية جاءت للإجابة عن انشغالات فئة كبيرة من الزبائن والمكتتبيين في برنامج الترقوي العمومي للسكن، حيث يسعى البنك دائما للاستجابة لطلبات الزبائن وفق حلول تتناسب ورغباتهم النوعية التي يطمحون إليها

واعتبر دحماني أن العرض الجديد يندرج في إطار برنامج الشمول المالي الذي ينتهجه القرض الشعبي الجزائري، حيث يسعى البنك لتمويل الاقتصاد الوطني وفقا للتوجيهات المسطرة من طرف أعلى السلطات في البلاد، مؤكدا أن البنك سبق أن حظي بموافقة وإجازة ومطابقة الهيئة الوطنية الشرعية الإفتاء والصناعة المالية الإسلامية شهر سبتمبر المنصرم للتمكن من تسويق المنتجات المالية الإسلامية، حيث يحصي البنك لحد الساعة افتتاح 16 شباكا للصيرفة الإسلامية، في حين يرتقب بلوغ 100 شباك بحلول الفاتح جويلية المقبل، أي خلال السداسي الأول للسنة الجارية

كما أوضح عضو الهيئة الشرعية الوطنية للإفتاء للصناعة المالية الإسلامية، محمد بوجلال، أنه طلب الفصل بين الأموال الموجهة للتمويل وفق الصيغ التقليدية، وتلك الموجهة لتمويل السكنات وفقا للصيغ الإسلامية، مشددا على أن هذا المطلب تم توجيهه لكافة البنوك التي تعتمد نمط التمويل الإسلامي وحظي باستجابة واسعة من طرف القرض الشعبي الجزائري

وشدد المتحدث على أنه يجوز للمكتتبيين السابقين تحويل تمويلهم للسكنات من الصيغ التقليدية إلى صيغ الصيرفة الإسلامية، مؤكدا "من الناحية الشرعية يجوز للمكتتبيين تحويل تمويلهم ولكن توجد صعوبات . "لدى البنوك في القيام بالعملية وهو الملف المتواجد اليوم على طاولتها

ويقوم التمويل الإسلامي لسكنات الترقوي العمومي على مبدأ اقتناء البنك ممثلا في القرض الشعبي الجزائري للسكنات وإعادة بيعها للمكتتبيين مقابل هامش ربح إضافي، وتسديد بالتقسيط



قروض إسلامية لشراء سكنات الترقوي العمومي

كشف الرئيس المدير العام للمؤسسة الوطنية للترقية العقارية، سفيان حافظ، عن إحصاء أكثر من 10 آلاف مكتب في صيغة الترقوي العمومي لم يتمكنوا من الحصول على سكناتهم بسبب عجزهم عن تسديد مستحقاتهم المالية.

وعلى هامش توقيع إتفاقية بين المؤسسة الوطنية للترقية العقارية اتفاقية مع القرض الشعبي الجزائري تسمح لمكتبي برنامج السكن الترقوي العمومي بالاستفادة من التمويل بصيغة الصيرفة الإسلامية، دعا حافظ المكتبيين المعنيين بالعجز في تسديد المستحقات المالية إلى الإسراع إلى الشبايك الإسلامية للقرض الشعبي الجزائري قصد الحصول على سكناتهم الجاهزة في أقرب وقت ممكن.

وأضاف الرئيس المدير العام للمؤسسة الوطنية للترقية العقارية سفيان حافظ أن عدد السكنات التي تم تسليمها بصيغة الترقوي العمومي تجاوز 3700 وحدة في 2020، ويتوقع أن يرتفع هذا الرقم إلى 12400 وحدة في 2021.

من جهته أكد الرئيس المدير العام للقرض الشعبي الجزائري، محمد دحماني، أن هذه الاتفاقية تأتي استجابة لرغبة فئة عريضة من المجتمع، ما دفع بالبنك إلى اقتراح حلول نوعية مكيمة مع تطلعات المواطنين في خطوة تدرج في إطار تنفيذ خطة إستراتيجية للبنك ترمي إلى التقرب من المواطن لتحقيق الشمول المالي، الذي يعتبر أداة فعالة في تمويل الاقتصاد الوطني، وذلك تماشيا مع التوجهات المسطرة من قبل السلطات العمومية.

وأكد رئيس الهيئة الشرعية للقرض الشعبي الجزائري، سعيد بوزيري، على ضرورة التزام "مبدأ التدرج" في تطوير خدمات الصيرفة الإسلامية والذي يتطلب بيئة سليمة يتعاون الجميع من أجل تحقيقها مطالباً بإحداث جملة من التحسينات تتعلق على وجه الخصوص بقانون الصكوك، ودعم الدولة للصيرفة الإسلامية في مجال السكن والحياد الجبائي والتأمين التكافلي.

وحول إمكانية المكتبيين تحويل قروضهم التي تمت صياغتها وفق النظام الكلاسيكي إلى الصيغة الإسلامية، كشف الرئيس المدير العام للقرض الشعبي الجزائري، محمد دحماني، أن الأمر ممكناً وما على المكتبيين سوى التقرب من شبايك القرض الشعبي الجزائري.

غير أن عضو الهيئة الشرعية للإفتاء لصناعة المالية الإسلامية، محمد بوجلال، أن الهيئة أصدرت فتوى تسمح بذلك، لكنها لاقت ردوداً متباينة من البنوك بالنظر لصعوبة تنفيذها.

EL MOUDJAHID ECONOMIE

Souscripteurs LPP : Produits de la finance islamique comme solution

27-01-2021

Les souscripteurs au programme Logement promotionnel public (LPP) peuvent désormais bénéficier des produits de la finance islamique proposés par le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), et ce à la faveur d'une convention signée lundi par cette banque publique avec l'Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI).

Cette convention a été signée par le Président directeur général (P-DG) de l'ENPI, Soufiane Hafedh et le P-DG du CPA, Mohamed Dahmani, en présence des membres du Comité Charia'a de la banque, des représentants de la Chambre nationale des notaires et des souscripteurs au programme LPP.

Dans une allocution prononcée lors de la cérémonie de signature, M. Hafedh a affirmé que cette convention permettra d'ouvrir de «nouvelles perspectives» en matière de prestations bancaires destinées au financement des logements, relevant que plusieurs clients «insistent» pour acquérir leur logement à travers une formule de financement conforme à la Chariaa.

Faisant état de plus de 10.200 souscripteurs n'ayant pas réussi à acquérir leurs logements faute de formule de logement adéquate, le P-DG de l'ENPI a appelé les souscripteurs concernés à se rapprocher rapidement des guichets de la CPA pour pouvoir bénéficier de leurs logements «prêts» dans les plus brefs délais.

Abordant le bilan du programme du LPP, M. Hafedh a fait savoir que le nombre de logements LPP attribués en 2020 s'élève à plus de 3.700 unités. Ce chiffre est appelé à augmenter pour atteindre 12.400 unités en 2021, permettant ainsi de livrer la totalité du programme qui comprend un total de 44.058 unités.

Les autres formules de logements réalisés par l'ENPI sont également concernées par les dispositions de cette convention.

Pour sa part, le P-DG du CPA, Mohamed Dahmani, a affirmé que cette convention intervient pour répondre à la demande d'une large frange de la société, ce qui a amené la Banque à proposer des solutions qualitatives, adaptées aux aspirations des citoyens.

Les souscripteurs au programme LPP ont saisi cette occasion pour soulever leurs préoccupations relatives aux modalités d'octroi des financements islamiques et certaines craintes à ce sujet.

Mohamed Boudjelal, membre de l'Autorité charaïque nationale de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique, a déclaré avoir demandé aux banques commercialisant les produits de la finance islamique, d'affecter des montants financiers à cette formule à même de concrétiser le principe d'autonomie totale entre les financements traditionnel et islamique, «ce à quoi le CPA a donné suite».

Sur la possibilité aux souscripteurs de convertir leurs crédits formulés selon le système traditionnel en crédits islamiques, M. Boudjelal a indiqué que l'Autorité a émis une fatwa autorisant cette opération qui a, en revanche, suscité des réactions mitigées de la part des banques en raison de «la difficulté de son exécution».

Presse 2021 Formule LPP- Rencontre du 25-01-2021 au niveau du FGCMPI

Cependant, l'Autorité charaïque nationale a adressé une correspondance à l'Association professionnelle des banques et des établissements financiers (ABEF), comportant l'ensemble des orientations nécessaires relatives aux modalités de conversion du crédit usuraire en crédit islamique, a fait savoir M. Boudjelal qui a ajouté que le dossier est entre les mains des banques pour application sur le terrain.

Le financement des logements via la formule islamique repose sur le principe de l'achat par la banque du logement auprès d'un promoteur immobilier avant de le revendre au souscripteur avec une marge bénéficiaire supplémentaire.